



MISSIONS DU CORRESPONDANT LOCAL

GESTION DES INCIDENTS



Enregistrement, analyse et validation des incidents ou risques d'incidents signalés mettant en cause un DM selon les procédures de l'établissement



Recueil des informations complémentaires concernant les incidents ou risques d'incidents signalés



Conservation des DM en vue d'une expertise ultérieure par le fabricant



Archivage et traçabilité



Signalement des incidents ou risques d'incidents à l'ANSM



Recommandations et mesures conservatoires locales à prendre



Réponses aux questions de l'ANSM et des fabricants



Information des **fabricants**



Signalement aux **autres vigilances**